

Informations sur la prise en compte de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement (article 173 paragraphe VI de la loi sur la transition énergétique)

Contexte

SMA informe sur la prise en compte dans ses politiques d'investissement de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (Climat).

En effet, avec la loi sur la transition énergétique (LTE), le législateur a étendu aux investisseurs institutionnels et notamment aux entreprises d'assurance cette obligation de reporting sur leurs politiques d'investissement. Cette exigence de transparence est destinée à sensibiliser les investisseurs à la protection de leurs actifs face aux risques ESG et Climat dans le cadre de l'exercice de leur responsabilité fiduciaire.

Cette information constitue une réponse aux obligations légales définies par l'article 173 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte – Paragraphe VI et au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier.

Périmètre et période de reporting

La présente information couvre les politiques d'investissement de SMABTP, SMAvie BTP, SMA SA et Sagévie. Ces quatre sociétés régies par le code des assurances font partie du même groupe prudentiel d'assurances et déploient leurs politiques d'investissement selon un dispositif commun.

Cette information est établie sur la base d'une situation au 31 décembre 2016. Elle a vocation à être publiée annuellement.

Elle s'inscrit en complément du rapport RSE établi par SMABTP en 2016.

1.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES	3
1.1	Démarche générale d'investissement de long terme.....	3
1.2	Nature des investissements et modalités opérationnelles de gestion	3
1.2.1	Répartition par nature d'investissement.....	4
1.2.2	Répartition par zone géographique.....	4
1.2.3	Répartition par modalité de gestion.....	4
1.3	Politique d'investissement en titres financiers émis par des émetteurs privés.....	5
1.4	Politique d'investissement en titres émis par des Etats.....	5
1.5	Politique d'investissement en immobilier	6
1.5.1	Investissements immobiliers en direct	6
1.5.2	Investissements immobiliers via la Société de la Tour Eiffel	6
1.6	Politique d'investissement sur les autres types d'exposition.....	7
2.	CRITERES ESG	8
3.	CRITERES LIES AUX ENJEUX CLIMATIQUES	8

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES

1.1 Démarche générale d'investissement de long terme

La politique d'investissement mise en œuvre par SMA correspond à une démarche d'investissement sous contrainte de risque avec une priorité donnée à l'analyse individuelle des placements.

Dans ce cadre méthodologique, les décisions d'achat et de vente sur tous les types d'actifs résultent de l'analyse et de la sélection de chaque investissement pris individuellement. Les portefeuilles se constituent en conséquence par « agrégation d'opportunités ».

Pour les investissements en titres financiers (actions et titres de créances) émis par des émetteurs privés, l'analyse de l'émetteur réalisée par SMA préalablement à tout investissement – et au cours de la durée de vie de cet investissement - consiste à apprécier la qualité et la solidité des actifs qui constituent la contrepartie et éventuellement la garantie des titres émis par une entreprise. Le déroulement de la majeure partie de l'analyse de l'émetteur est indifférent au type de titre (titre de créance ou titre de capital) dans lequel il est projeté d'investir. L'examen de l'actif d'une société, de la rentabilité qu'il génère et de son mode de financement est un préalable indispensable quel que soit le support d'investissement retenu.

Pour l'immobilier, les investissements sont réalisés dans une optique de constituer un flux régulier et pérenne de revenus faisant l'objet de l'encaissement de numéraire. SMA s'attache à rechercher des actifs de qualité en privilégiant la localisation des biens et la qualité des prestations offertes. La démarche est centrée autour du locataire pour renforcer sa satisfaction.

Cette démarche d'investissement de long terme dans des actifs capables de dégager un niveau de croissance et de rentabilité durables nécessite de respecter des critères de gestion cohérents avec le respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

1.2 Nature des investissements et modalités opérationnelles de gestion

Les caractéristiques des politiques d'investissement présentées dans le présent document et les données ci-après n'incluent pas les placements supports de contrats en unités de compte.

Le total des placements de quatre sociétés entrant dans le périmètre de la présente information s'élève à près de 20 milliards d'euros exprimé en valeur de marché à fin 2016.

Les placements se caractérisent notamment par :

- Une concentration importante sur la zone géographique européenne (UEE et AELE) et en particulier sur la France que ce soit pour les investissements en titres d'Etat, en obligations d'émetteurs privées, en actions et en immobilier ;
- Un nombre d'investissements relativement limité ;
- Une maîtrise des investissements par une forte proportion de la gestion en direct et une faible délégation à des sociétés de gestion externes (hors cas spécifiques des OPC monétaires).

Ces caractéristiques permettent d'identifier en détail les forces et faiblesses de chaque investissement individuellement et par conséquent de mettre en œuvre pleinement la démarche d'investissement de long terme de SMA.

1.2.1.1 Répartition par nature d'investissement

Produits de taux d'intérêt	72%	
Dont émetteurs Etat ou assimilés		29%
Dont émetteurs privés		37%
Dont OPC de trésorerie		5%
Actions	14%	
Dont actions cotées		11%
Dont participations non cotées		2%
Dont actions non cotées		0%
Investissements immobilier	12%	
Dont investissements en direct		10%
Dont participation dans SIIC cotée		2%
Autres (gestion diversifiée)	2%	
Total	100%	

1.2.2 Répartition par zone géographique

UEE et AELE	96%
Organismes supranationaux	3%
Autres	1%
Total	100%

A noter également que concernant la part investie en OPC, SMA est vigilante au pays de domiciliation du fonds et privilégie de manière très majoritaire les fonds couverts par les directives de l'Union Européenne.

1.2.3 Répartition par modalité de gestion

Gestion déléguée SGP externes	13%
Dont OPC de trésorerie	7%

1.3 Politique d'investissement en titres financiers émis par des émetteurs privés

La démarche d'investissement de long terme précédemment décrite conduit SMA à considérer qu'une entreprise privée ne peut être durablement rentable que si elle développe une politique respectant de façon durable les intérêts de l'ensemble de ses partenaires (actionnaires, clients, fournisseurs, salariés) ainsi que l'environnement et non pas uniquement les actionnaires à court terme. Dès lors, une appréciation systématique des relations entretenues par l'entreprise avec chacun des intervenants est réalisée. Une attention particulière est portée aux conditions des opérations de croissance externe, non seulement les prix payés mais également les conditions de réalisation et leurs impacts sur les relations avec les différents intervenants.

Dans ce cadre, les grilles et outils d'analyse mis en oeuvre pour sélectionner les investissements entrant dans les portefeuilles, comprennent des critères de respect de l'environnement, une dimension sociale et de gouvernance. Ainsi, l'équilibre des pouvoirs, l'origine et les compétences des dirigeants ainsi que leurs rémunérations sont systématiquement examinés.

Dans cette démarche, et en cohérence avec ses fondements mutualistes, SMA porte tout particulièrement attention aux sujets liés à gouvernance des sociétés dans lesquelles il investit, et ce depuis de très longues années.

Cela se traduit par l'exercice par SMA de son pouvoir d'actionnaire à travers le vote en assemblée générale ou le dialogue actionnarial. En particulier depuis 2003, par son investissement et son poste au sein du conseil d'administration d'une SICAV d'engagement actionnarial investie systématiquement dans les 40 valeurs de l'indice français CAC, SMA exerce un dialogue permanent, vote de manière systématique et dépose des projets de résolutions aux assemblées de ces sociétés.

1.4 Politique d'investissement en titres émis par des Etats

Les titres d'Etat constituent une part significative des portefeuilles (30%). Ils sont concentrés majoritairement sur les Etats de l'Union Européenne et de l'AELE France (98% du total des titres d'Etat) et en particulier sur la France (79% du total des titres d'Etat), l'Allemagne (6%) et les Pays-Bas (4%).

A ce jour, compte tenu de cette concentration, SMA n'a pas mis en oeuvre d'analyses spécifiques extra-financières pour l'analyse des Etats.

Toutefois, dans le cadre de son processus interne de notations des Etats, l'analyse SMA intègre un certain nombre d'indicateurs dont :

- Stabilité du système, risque politique et géopolitique
- Part de l'économie souterraine
- Degré de corruption
- Indicateur de développement humain
- Inégalités de revenus
- Taux de pauvreté
- Performance du système éducatif

1.5 Politique d'investissement en immobilier

La politique d'investissement de SMA accorde une part importante aux placements immobiliers (12% du total des placements).

Ces investissements sont principalement réalisés et gérés en direct par des équipes dédiées de SMA.

Depuis 2014, les investissements immobiliers ont également été renforcés via une prise de participation (pour près de 60% du capital) dans la Société de la Tour Eiffel (société foncière cotée).

1.5.1 Investissements immobiliers en direct

Les actifs immobiliers de placement gérés en direct sont concentrés sur des bureaux tertiaires (93% du total) et portent de manière plus limitée sur des logements (7%) regroupés principalement sur Paris et sa petite couronne (32 actifs pour une surface de 317 000m²).

Le renforcement des investissements immobiliers depuis 2011 a permis de se positionner sur des actifs bénéficiant des niveaux de certification les plus élevés (HQE, Leed et Bream) ou des immeubles résidentiels ou mixtes en lien avec la réglementation dite BBC, bâtiment basse consommation.

Un plan d'actions est en cours de mise en place prévoyant :

- L'établissement d'une charte sur les bonnes pratiques et usages en matière de consommation des systèmes de chauffage à l'attention des locataires et collaborateurs ;
- La mise à jour du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour l'ensemble du patrimoine ;
- Le lancement d'un programme d'investissements à horizon 2020 portant sur le remplacement des sources d'éclairage existantes et la mise en place de système de détection de présence ;
- Le lancement d'études sur les différents leviers pour l'amélioration de la performance énergétique sur les actifs immobiliers les plus énergivores ;

Pour la partie immobilière d'exploitation et dans le cadre de son développement, le Groupe SMA a entrepris en 2011 le remplacement de son siège parisien détenu depuis les années 1960, par la construction d'un nouveau bâtiment livré en 2017 et qui recevra la triple certification environnementale HQE niveau Exceptionnel Réglementation Thermique 2012, BREAM niveau very good et LEED niveau Or. Le siège actuel a été vendu à un investisseur qui prévoit un programme de rénovation lourde avec certification.

1.5.2 Investissements immobiliers via la Société de la Tour Eiffel

La Société de la Tour Eiffel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche RSE structurée avec un premier plan RSE sur la période 2012-2015 et un second plan triennal 2015-2018 actuellement en cours.

Le plan d'actions 2015-2018 s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 sur le patrimoine : réduire l'empreinte environnementale du patrimoine et préserver son attractivité (décliné en 17 engagements)
- Axe 2 sur la société : contribuer à la diffusion de pratiques responsables dans la ville en partenariat avec nos parties prenantes (9 engagements)
- Axe 3 sur le capital humain : mobiliser les collaborateurs autour de la politique RSE et faire évoluer les métiers (5 engagements).

La Société de la Tour Eiffel a adopté un plan d'action ambitieux dans le but de réduire l'impact carbone de ses activités et de ses équipes au siège avec un objectif de réduction des émissions carbone à 2 TcO₂e par ETP à horizon 2018.

L'année 2016 a été marquée par l'avancée notable de plusieurs objectifs RSE propres à la Société de la Tour Eiffel :

- Une trajectoire énergie et carbone avec un objectif à 2020 en bonne voie ;
- Un patrimoine performant : 70% du patrimoine et 80% du patrimoine de bureaux Ile-de-France certifié en valeur en 2016 (référentiel français HQETM Exploitation et référentiel anglais Breeam® In Use) ;
- Une empreinte environnementale interne maîtrisée ;
- Un effectif en progression : La Société de la Tour Eiffel a renouvelé son adhésion au Global Compact en 2016 afin d'affirmer son engagement en faveur des principes de l'Organisation International du Travail ;
- Une gouvernance renforcée.

La Société de la Tour Eiffel adhère au Pacte Mondial des Nations Unies.

Dans le cadre de son rapport RSE, la Société de la Tour Eiffel fournit notamment les informations environnementales suivantes :

Informations qualitatives : consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, rejets de gaz à effet de serre, consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales, mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air ;

Informations quantitatives : organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement , mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, mesures prises pour préserver la biodiversité .

1.6 Politique d'investissement sur les autres types d'exposition

Les expositions autres que celles précédemment décrites restent marginales et correspondent principalement à des investissements en produits diversifiés dont une partie consacrée aux produits de matières premières.

Par ailleurs, les interventions et engagements des portefeuilles SMA sur les Instruments Financiers à Terme (IFT) sont très limités en nombre d'opérations et en montants d'exposition.

Concernant les prêts ou emprunts de titres, à fin 2016, et au cours de l'exercice sous-revue, SMA n'a pas contracté d'opérations et d'une manière générale ni privilégie l'usage de ce type d'opérations pour sa politique d'investissement.

2. CRITERES ESG

Pour définir son univers d'investissement et fixer sa politique d'investissement, SMA n'a pas choisi de recourir à des pratiques quantitatives d'intégration des critères ESG. L'analyse individuelle de chaque investissement réalisée en interne et décrite en partie 1 ne prévoit pas d'analyse séparée entre d'une part les critères financiers et d'autre part les critères extra-financiers. Toutefois, les critères extra-financiers interviennent au même rang que les critères financiers dans la formation du jugement sur la qualité de la société, comme il l'est exposé ci-dessus.

Il est ainsi précisé que SMA ne pratique les méthodes d'investissement suivantes : *Best in class* (méthode qui se traduirait par la sélection en portefeuille des entreprises qui ont les meilleures performances ESG), Exclusion (méthode qui se traduirait par une exclusion prédéfinie des émetteurs ou des secteurs avec une mauvaise performance ESG), Approche thématique (approche qui se concentre sur les investissements dans des entreprises du domaine de développement durable).

Par conséquent, SMA n'a pas développé de méthodologie et d'analyse spécifique de ses portefeuilles sur la base de critères ESG.

3. CRITERES LIES AUX ENJEUX CLIMATIQUES

SMA n'a pas développé pas méthodologie d'analyse de l'exposition de ses portefeuilles d'actifs aux risques climatiques (risques physiques et risques de transition) et, à l'exception de ses investissements immobiliers portés via sa participation dans la Société de la Tour Eiffel, ne s'est pas fixé d'objectifs portant sur sa contribution aux objectifs de la Transition Energétique et Ecologique et aux objectifs climatiques.